



Baccalauréat Professionnel

Gestion des milieux naturels et de la faune

Le titulaire du Bac Pro GMNF contribue à la sauvegarde des espaces naturels et à la préservation de la biodiversité. Il occupe un emploi lié à la protection du territoire et à sa valorisation touristique.

UN MÉTIER POLYVALENT

Le titulaire de ce diplôme travaille régulièrement en extérieur et souvent en équipe. Ses tâches varient selon les saisons : il entretient l'espace naturel (débroussaillage, entretien des forêts et des rivières, ouvrages littoraux, entretien des chemins ruraux), lutte contre les risques (risque incendie, inondation, risques côtiers), surveille le territoire dont il a la charge (comptage des espèces, recensement des populations animales, police de la nature) et accueille différents publics.

Il peut être amené à organiser et conduire des animations.

Cet emploi requiert une polyvalence forte due à la diversité des zones et milieux, à la diversité des activités du métier et au profil varié des employeurs (entreprises du paysage, collectivités territoriales, associations).

LE STATUT

Vous êtes salarié, rémunéré en fonction d'un pourcentage du SMIC selon l'âge et l'année de formation.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Le cycle de formation dure 24 mois ou 36 mois, à raison de :

- 15 semaines de cours en Seconde,
- 20 semaines de cours en Première et Terminale,
- Les autres semaines se déroulent chez l'employeur - droit à congés payés.

Parcours de formation	Diplômes préparés
Seconde NJPF Nature Jardin Paysage Forêt	<i>En Seconde et en Première :</i> Brevet d'Études Professionnelles Agricoles « Travaux d'entretien de l'environnement » (diplôme niveau V)
Première GMNF Gestion des Milieux Naturels et de la Faune	<i>En Première et en Terminale :</i> Bac Professionnel « Gestion des milieux naturels et de la faune » (diplôme niveau IV)
Terminale GMNF Gestion des Milieux Naturels et de la Faune	



CONDITIONS D'ADMISSION

- Si vous avez entre 16 et 29 ans révolus.
- Ou si vous avez 15 ans révolus et avez suivi une classe de 3^{ème}.
- En seconde : après une 3^{ème} générale.
- En première : après une classe de Seconde, un CAP ou un diplôme de même niveau voire supérieur.
- Avoir trouvé un employeur (structures supports d'apprentissage : entreprises, associations, collectivités, organismes publics).

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement professionnel

Biologie/écologie

Connaissance des végétaux

Contexte des aménagements paysagers

Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager

Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers

Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers

Agroéquipement

Enseignement général

Français, documentation, communication

Histoire/géographie

Sciences économiques, sociales et juridiques

Anglais

Mathématiques, informatique

Physique/chimie

Biologie

EPS

Partenaires

TPM et collectivités territoriales

Entreprises du paysage

ONF

Nos spécialités

Biodiversité et obligations légales de débroussaillement

Enjeux environnementaux et sociaux liés aux aménagements paysagers

Modalités d'évaluation

Contrôles en cours de formation sur les deux ans (50%)

Epreuves terminales, dossier d'étude technique avec soutenance orale (50%)

Diplôme de niveau 4

Taux de réussite session 2021 : 72%

- Modalités d'évaluation : CCF (Contrôles en cours de formation) + épreuves ponctuelles terminales.
- Modalités pédagogiques : Pédagogie de l'alternance avec accompagnement personnalisé en présentiel ou distanciel synchrone.
 - Outils pédagogiques : Outils numériques, mises en situations professionnelles, visites d'entreprises et de structures partenaires
- Poursuite d'études de 16,66 % et intégration professionnelle directe de 83,33 %.
- Pourcentage de satisfaction supérieur à 83%.
- Accessibilité au public en situation de RQTH
Référente handicap : Fabienne Lambert-Paone
(mail : fabienne.lambert-paone@educagri.fr)
- Durée de la formation à l'UFA : 525h en seconde et 675 h en première et terminale.
- Délai d'accès à la formation de 15 jours, soumis à la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Pour accéder aux blocs de compétences, veuillez passer par ce lien :
https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

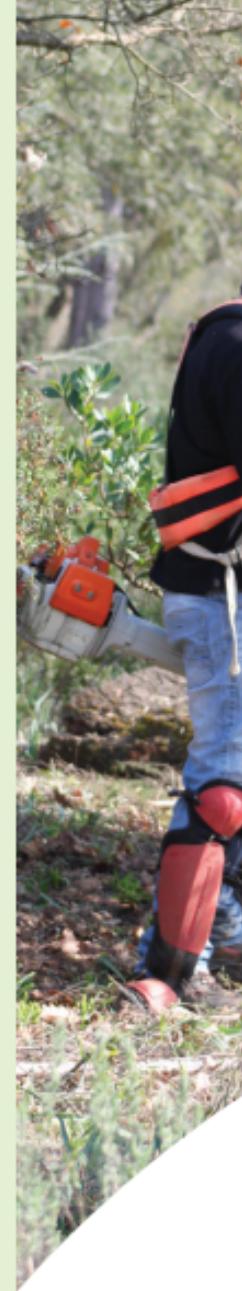


OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS DE LA FORMATION

- coordonner le travail des équipes sur les chantiers et zones d'intervention
- surveiller et suivre l'évolution des espaces, des milieux et les dynamiques des populations sur son terrain de référence
- assurer des travaux d'aménagement et de génie écologique
- assurer des actions d'animation et de promotion sur le milieu vivant et naturel
- faciliter la communication et la concertation avec ses interlocuteurs
- participer à la vie sociale de l'entreprise ou de la structure

L'emploi s'exerce dans la fonction publique d'état, territoriale, dans les associations ou dans les entreprises :

- dans la fonction publique, le titulaire d'un diplôme de niveau IV peut accéder par concours à un poste d'agent technique de l'environnement, d'agent d'entretien des espaces de nature (CNFPT), d'agent d'entretien de l'espace rural (PNR)
- « chargé de la protection du patrimoine naturel », (agent technique des parcs nationaux, garde chasse, garde moniteur, garde pêche, garde nature, garde particulier de chasse, de pêche, de propriété forestière...)
- chargé d'entretien du milieu naturel dans un espace naturel, responsable travaux et entretien dans un espace naturel...
- dans les entreprises privées : en fonction des conventions collectives qui s'appliquent (convention de l'agriculture ou des travaux forestiers ou des entreprises de travaux agricoles et ruraux), les emplois de niveau IV correspondent aux emplois de chef d'équipe ou de chef de chantier.



32, Chemin Saint-Lazare
83400 Hyères
04 94 00 55 64
apprentissage.hyeres@agricampus.fr

agricampus.com



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE